



JDP

Montpellier 2012

Faculté de pharmacie

www.journeesdeprintemps.com

Nouvelle LPPR nutrition entérale. Impact sur la prise en charge du patient à domicile

Vendredi 22 Juin 2012

Jean-Louis Fraysse





JDP

Montpellier 2012

Faculté de pharmacie

www.journeesdeprintemps.com

Sommaire

- Les différences entre l'ancien et le nouveau texte
- Les impacts du changement de LPPR



La Prescription

	Ancienne LPPR	Nouvelle LPPR
Prescription initiale	Ordonnance initiale hospitalière pour 3 mois	Ordonnance hospitalière pour 14 jours
Prescription de renouvellement	Durée maximale d'ordonnance : 1 an	La première année les renouvellements doivent être fait pour 3 mois (dont les 2 premiers par un médecin hospitalier). A partir de la deuxième année les ordonnances sont réalisées tous les 6 mois pour l'enfant et tous les ans pour l'adulte



La fourniture des dispositifs médicaux (1/2)

	Ancienne LPPR	Nouvelle LPPR
Forfait de première installation	Forfait Inexistant	<p>Création de ce forfait valable une seule fois à l'appareillage et précisant que l'installation doit être fait par un professionnel de santé (Pharmacien, infirmier ou personnel compétent =>diététicien).</p> <p>Forfait correspondant à :</p> <ul style="list-style-type: none">-Coordination de la sortie du patient.-Visite le jour de l'installation.-Correspond à la livraison du consommable, la formation, conseils, éducation des intervenants, du patient et de l'entourage le cas échéant.-Appel du patient dans les 48-72h-Visite à domicile au 14ème jour avec évaluation: tolérance, observance,permettant au prescripteur de décider de la poursuite de la nutrition.



La fourniture des dispositifs médicaux (2/2)

	Ancienne LPPR	Nouvelle LPPR
Les nutriments	Remboursés à l'unité	Remboursés à l'unité
Forfait hebdomadaire de nutrition avec ou sans pompe	Valable pour 7 jours mais dont la composition était très floue « produits pour nutrition et matériel d'administration ». Aucune quantité précisée.	Valable pour 7 jours et comprenant : - Mise à disposition d'une deuxième pompe chez le patient - 1 tubulure d'administration par jour (pompe ou gravité). - 2 seringues par semaine (de 10ml ou 20ml ou 50ml. - 4 fossets obturateurs /semaine - 2 poches à eau avec tubulure par semaine si hydratation. - nécessaire à la fixation de la sonde (nasodigestive/ gastrostomie/jéjunostomie). - connecteurs de sonde de gastrostomie : 4 par an.



Les sondes d'alimentation

	Ancienne LPPR	Nouvelle LPPR
Sondes nasodigestives PVC	Pas de contrainte de remboursement	1 sonde par jour prise en charge uniquement chez l'enfant de moins de 16 ans.
Sondes nasodigestives Polyuréthane ou silicone	Pas de contrainte de remboursement	2 sondes par mois prise en charge sans contrainte d'âge.
Sondes de gastrostomies	Pas de contrainte de remboursement	4 sondes de remplacement par an.
Boutons de gastrostomie	Pas de contrainte de remboursement	4 boutons remboursés par an.
Prolongateurs de boutons de gastrostomie	Pas de contrainte de remboursement	1 prolongateur par semaine.



Les visites à domicile

Ancienne LPPR	Nouvelle LPPR
<p>Visites tous les 3 mois. Pas d'exigence quant au personnel réalisant la visite.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Visite à d'installation.- Appel à 72h.- Visite à 14 jours sur la prescription initiale.- Visite à 6 semaines pour l'enfant- Visite à 3 mois puis tous les 3 mois la première année- Visite tous les 6 mois à partir de la deuxième année pour l'adulte (les visites à domicile sont poursuivies tous les 3 mois pour l'enfant).- Chaque visite est assortie d'un compte rendu au prescripteur et doivent être réalisées soit par un pharmacien, un infirmier ou diététicien.



JDP

Montpellier 2012

Faculté de pharmacie

www.journeesdeprintemps.com

■ Les impacts du changement de LPPR





- Impacts Positifs

- Une prise en charge par un professionnel de santé=> reconnaissance des investissements en personnel compétents par les prestataires de services médico-techniques.
- Meilleure prise en charge du patient
- Une chronologie de visite à domicile tout à fait en adéquation avec les besoins des patients : les visites fréquentes au début permettent d’être réactif dans le réajustement des besoins nutritionnels des patients. Les visites plus espacées lorsque les besoins nutritionnels sont stabilisés



• Impacts Négatifs

- La visite à 14 jours rend le renouvellement du consommable délicat. En effet, c'est cette visite qui détermine la poursuite de la nutrition entérale. Or elle intervient à domicile au moment où on ne sait pas encore si l'on poursuit la nutrition, ni avec quel nutriment et où le patient n'a plus de nutriments disponible. S'il faut poursuivre la nutrition, il faudra réaliser une deuxième intervention à domicile le jour même pour livrer le consommable. En effet, il nous faut la validation du médecin et il faut qu'il soit disponible ce 14ème jour. Pour cette raison que nous la réalisons à 12 jours, cela nous laisse 2 jours pour obtenir la validation du médecin pour la poursuite de la nut ou le changement de nutriments.
- Les prolongateurs de boutons de gastrostomies sont connectés puis déconnectés après chaque administration de nutriments. 1 prolongateur par semaine est parfois juste en quantité lorsque les parents sont séparés ou que l'enfant est dans un centre la journée, la nuit chez 1 des 2 parents et le week-end chez l'autre. D'un point de vue hygiène, faire suivre ce prolongateur à droite et à gauche ce n'est pas l'idéal.
- L'âge limite pour le remboursement des sondes nasodigestives PVC. Certains enfants ont une nutrition entérale par SNG à domicile la nuit, la journée ils vont à l'école et donc retirent la sonde. Ils en repose une nouvelle la nuit suivante etc... le jour de leur 16 ans, cette sonde pvc n'est plus remboursée, il faut alors trouver une autre solution et modifier le mode d'administration.